# Note de service relative à la vérification de la consommation de drogue

Vos salariés sont amenés à conduire des véhicules de l'entreprise de façon régulière pour leurs déplacements professionnels ou à utiliser des machines nécessitant toute leur attention. Pour des raisons de sécurité, vous décidez donc de rédiger et d'afficher une note de service relative à la vérification de la consommation de drogue.

**Modèle** Pour télécharger ce modèle, saisissez la référence Mod.763 dans le moteur de recherche du site www.editions-tissot.fr (voir mode d'emploi page 10)

*(sur papier à en-tête de l'entreprise)*

Objet : note de service relative à la vérification de la consommation de drogue

La consommation et l'introduction de drogue sur les lieux de travail sont interdites.

L'arrivée sur les lieux de travail en état d'imprégnation de drogue est interdite.

La consommation de drogue en dehors des lieux de travail n'engendre en aucun cas la responsabilité de l'entreprise. Elle doit rester compatible avec l'exercice en toute lucidité et en toute sécurité d'une activité professionnelle.

Pour les salariés occupant les postes suivants :
*…… préciser les postes pour lesquels la consommation d'alcool pourrait présenter un danger (exemple : conduite d'engins de chantiers, conduite de véhicules de l'entreprise, travail en hauteur, travail sur le réseau électrique, etc.)*,

une vigilance particulière quant à leur état d'imprégnation de drogue sera exercée.

En cas de suspicion d'imprégnation de drogue, une mise à pied à titre conservatoire sera immédiatement prononcée :
le salarié sera retiré de son poste de travail et raccompagné chez lui ;
les heures de travail perdues seront déduites de la rémunération ;
des sanctions disciplinaires pourront être prises en fonction des circonstances (récidive, risque causé à autrui, etc.).

Le salarié sera ensuite convoqué à un entretien préalable en vue d'entendre ses explications et de décider des sanctions éventuelles à prendre.

Le salarié pourra contester la mise à pied et les éventuelles sanctions en fournissant, sous 8 jours, un certificat médical attestant de son état de non-imprégnation de drogue.

Fait à ……, le ……

Signature de l'employeur

*Saisissez la « Référence Internet » FSC.06.2.060 dans le moteur de recherche du site www.editions-tissot.fr pour accéder à cette fiche actualisée (voir mode d'emploi page 9)*

## La bonne méthode

Dans les entreprises disposant d'un règlement intérieur, la note de service relative à la vérification de consommation de drogue est considérée comme un ajout au règlement intérieur si elle reprend les prescriptions générales concernant ce contrôle. Elle doit alors faire l'objet des mêmes formalités de publicité que le règlement intérieur. En revanche, si la note fait simplement état de précisions sur les modalités prévues au règlement intérieur, elle n'a pas à faire l'objet de cette procédure.

Le règlement intérieur peut prévoir l'interdiction et les modalités de la vérification de consommation de drogues et règlementer l'accès et la consommation de drogues. Ceci n'empêche pas la rédaction d'une note de service qui peut être affichée aux endroits les plus concernés (salle de pause, toilettes, etc.).

La consommation de drogue peut être retrouvée à partir d'analyse d'urines et de sang plusieurs jours après la consommation effective. Le salarié peut donc contester la mise à pied et les éventuelles sanctions en présentant un certificat médical de « non-consommation ».

## Les erreurs à éviter

La présomption de consommation de drogues ne permet pas la prise de mesures de vérification et de sanctions pour tous les salariés : ceux dont le poste n'engendre pas de risques liés à la consommation de drogues ne peuvent pas être concernés.

## Les sanctions possibles

Si la vérification de consommation de drogues est pratiquée systématiquement ou sur des salariés dont le poste ne présente aucun danger malgré cette consommation, vous pourriez vous voir reprocher une telle restriction de la vie privée et personnelle du salarié et être condamné à des dommages et intérêts.

## Notre conseil

**L'envoi du salarié vers le médecin du travail afin de vérifier la consommation ou non de drogues peut permettre de confirmer ou d'infirmer la présomption et de réagir en fonction : en effet, il pourra procéder aux examens biologiques permettant la détection de traces de drogue dans les urines ou dans le sang. Ceci peut être prévu dans le règlement intérieur et/ou dans la note de service.**



## @ les + Internet

*Saisissez la Référence Internet FSC.06.2.060 ou la Référence du modèle (exemple : Mod.703) dans le moteur de recherche du site www.editions-tissot.fr pour accéder aux rubriques suivantes :*

**Modèles téléchargeables**
Mod.2655 – Procédure d'élaboration du règlement intérieur
Mod.766 – Communication à l'inspecteur du travail du règlement intérieur
Mod.2139 – Règlement intérieur
Mod.762 – Note de service relative à la pratique de l'alcootest

**Pour aller plus loin sur le sujet**
FSC.06.1.010 – Procédure d'élaboration du règlement intérieur
FSC.06.1.020 – Communication à l'inspecteur du travail du règlement intérieur
FSC.06.1.030 – Règlement intérieur
FSC.06.2.050 – Note de service relative à la pratique de l'alcootest

**Références aux textes officiels de cette fiche**

# Modèles commentés pour la gestion du personnel

Soyez sûr de la fiabilité de vos écrits et évitez ainsi tout litige avec votre personnel.

## Vos avantages

- Vos **écrits sont 100% fiables** en quelques secondes
- **Vous gagnez du temps** en personnalisant et imprimant directement les modèles proposés
- **Vous évitez les erreurs** grâce aux conseils concrets d'utilisation

### Les modèles commentés

**Tous les mots justes et les formulations à employer pour rédiger sans se tromper**

Vous disposez de plus de 500 modèles personnalisables : contrats de travail, lettres, avenants et autres documents concernant la gestion du personnel. Ils sont accompagnés de notes et commentaires pour que vous suiviez simplement les indications :

- la bonne méthode > pour respecter les procédures et les délais légaux ;
- les erreurs à éviter > pour maîtriser les risques que vous encourez ;
- le conseil Tissot > toutes les astuces pour bien rédiger et utiliser le modèle ;
- les références aux textes officiels > pour se reporter à la source ou la mentionner dans vos écrits si besoin (Jurisprudence + Code du travail).

@ • Support Internet : accès illimité pendant 1 an. 4 mises à jour par an directement intégrées dans le corps du texte. Récapitulatif du contenu de chaque mise à jour par e-mail. Plus de 500 modèles commentés. Moteur de recherche par mots-clés. Liens hypertextes vers les articles du Code du travail cités dans le modèle.

• Support papier : 1 classeur à feuillets mobiles. 2 mises à jour par an à insérer dans le classeur. Format 18 X 21 cm. Environ 1.100 pages (320 modèles). Index de plus de 3.200 mots-clés.

### @ Les chiffres et indicateurs clés actualisés

**Consultez en accès illimité :** les données sociales (SMIC, plafonds salariaux, cotisations, barèmes...), les aides à l'emploi et le calendrier des obligations sociales.

### Le Code du travail en intégralité

**Accédez rapidement et simplement à tous les textes officiels (lois, règlements, décrets) qui régissent le droit du travail.**

@ • Support Internet : accès illimité pendant 1 an. Mises à jour hebdomadaires directement intégrées. Moteur de recherche par mots-clés et numéros d'articles.

### @ L'accès aux e-news Tissot de votre choix

**Recevez chaque semaine par e-mail des conseils opérationnels** sous forme de brèves d'actualité sociale, de cas de jurisprudence commentés, de modèles de lettres…

| Pour 1 an d'abonnement | Offre Duo<br>Papier + Internet | Offre Internet |
|---|---|---|
| Les modèles commentés | @ | @ |
| Les mises à jour | @ | @ |
| Les chiffres et indicateurs clés actualisés | @ | @ |
| Le Code du travail | @ | @ |
| Les e-news Tissot | @ | @ |
| **Prix**<br>Référence | **204,50 € HT**<br>FS0E | **155,00 € HT**<br>FS0W |

A l'issue de la première année, le montant du réabonnement annuel sera d'environ 14 € HT/mois.

@ Support Internet

Support papier

Voir la fiche produit en ligne

**SOMMAIRE DE LA PUBLICATION**

*(susceptible de modifications)*


1. Recruter ses salariés
2. Embaucher sous contrat à durée indéterminée (CDI)
3. Embaucher pour une durée déterminée
4. Prévoir des clauses particulières dans le contrat de travail
5. Modifier le contrat de travail ou les conditions de travail
6. Communiquer dans l'entreprise et assurer la discipline
7. Aménager le temps de travail
8. Gérer les absences et les congés
9. Mettre en place les actions de formation professionnelle
10. Rémunérer les salariés et procéder aux déclarations
11. Gérer la représentation du personnel et les négociations d'entreprise
12. Rompre le contrat de travail et gérer les litiges


TISSOT éditions

www.editions-tissot.fr

# BON DE COMMANDE

## Votre commande : Modèles commentés pour la gestion du personnel

| *Cochez votre choix :* | Réf. | Prix € HT | Frais de port € HT** | Frais d'ouverture d'abonnement € HT | Total € HT | Total € TTC |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ☐ **Offre DUO** Papier + Internet<br>L'abonnement d'1 an comprend : les modèles commentés dans un classeur (mises à jour semestrielles), les e-news de votre choix et l'accès illimité sur www.editions-tissot.fr aux modèles (mises à jour trimestrielles), au Code du travail et aux chiffres et indicateurs clés. | FS0E | **204,50** | 7,50 | 35,00 | 247,00 | **279,93** |
| ☐ **Offre Internet**<br>L'abonnement d'1 an comprend : l'accès illimité sur www.editions-tissot.fr aux modèles commentés (mises à jour trimestrielles), aux e-news de votre choix, au Code du travail et aux chiffres et indicateurs clés. | FS0W | **155,00** | – | 35,00 | 190,00 | **227,24** |

## Votre mode de paiement :

☐ Chèque bancaire ou postal (à l'ordre des ÉDITIONS TISSOT)

☐ Virement bancaire (Banque LAYDERNIER - RIB 10228 02648 14746000200 20)

## Vos coordonnées :

*Champs obligatoires

Raison sociale*: ..... Civilité* : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom*: ..... Prénom*: .....

E-mail*: ..... Fonction*: .....

Adresse de facturation*: .....

Code postal*: |_|_|_|_|_| Ville*: .....

Adresse de livraison (si différente) : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Tél.* : ..... Fax : .....

Effectif : ..... N° SIRET : ..... Code N.A.F. : .....

Commentaires : .....

.....

TVA incluse (5,5 % support papier ; 19,6 % support informatique et services). Tarifs en vigueur jusqu'au 31.12.2010. L'abonnement couvre une période d'un an et se renouvelle par tacite reconduction. Conformément à la loi Informatique et Libertés 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.
**DOM-COM et étranger : selon nos conditions générales de vente disponibles sur www.editions-tissot.fr, une participation aux frais de port et d'emballage d'un montant forfaitaire de 18 € HT (pour toute commande au montant inférieur à 120 € HT) ou de 27 € HT (pour toute commande au montant supérieur ou égal à 120 € HT) pourra vous être réclamée.
Photos, dates et sujets non contractuels. Les conditions générales de vente sont disponibles sur simple demande ou sur le site www.editions-tissot.fr.

Date, cachet et signature obligatoires

**Pour tout renseignement, notre service client est à votre disposition au : 04 50 64 08 08**

Éditions Tissot - B.P. 109
74941 Annecy-le-Vieux Cedex
Fax 04 50 64 01 42
service.client@editions-tissot.fr
SAS au capital de 500.000 euros
R.C. Annecy 76 B 129
SIRET 306 589 953 000 42 - NAF 5811Z
TVA intracommunautaire FR 60/306 598 953

TISSOT éditions

**www.editions-tissot.fr**

Rp 0330